



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'U.E.

Aide au conseil en Innovation

Publics concernés

Association , Entreprise

Domaines secondaires

Innovation

L'objectif du soutien public est de favoriser l'innovation comme levier efficace de création d'activité et d'emplois, d'amélioration de la qualité de vie des personnes et de la société. L'innovation est entendue ici dans son acception la plus large c'est-à-dire comme un processus, procédé, usage ou produit nouveau, mis en œuvre dans les champs économiques, sociaux ou sociétaux et environnementaux. Les innovations sont donc de tout ordre, de toute intensité (innovation de rupture, incrémentale ou d'assemblage).

Objectifs

Accompagnement des projets d'innovation des PME en leur permettant de recourir à des prestations externes. A titre d'illustration : « faisabilité technique, services de transfert de technologie, gestion, études préalables, assistance technologique, formation, propriété industrielle, design... ».

Bénéficiaires

PME

Associations

Comment faire ma demande ?

La subvention attribuée par le Conseil régional est limitée à 70 % des prestations externes (coûts des études / prestations de conseil) et plafonnée à 200 000 € sur 3 ans.

Correspondants

Service Relation aux Usagers

05 49 38 49 38

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption